RETRAITÉES À 60 ANS : OUI !

MALTRAITÉES JUSQU'À 64 ANS : NON !

F.S.U. 04

RÉFORME DES RETRAITES :

POUR LES AESH, LA PRÉCARITÉ À VIE !



LE 19 JANVIER :

9H30 RASSEMBLEMENT DEVANT L'INSPECTION ACADÉMIQUE

10H30 MANIF INTERSYNDICALE PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE À DIGNE

12H AG DEVANT LA PRÉFECTURE

14H AUDIENCE AESH À L'IA

Le projet du gouvernement présenté le mardi 10 janvier veut réformer les paramètres du système en organisant la baisse des retraites pour toutes les générations.

Les femmes : premières victimes !

93 % des AESH sont des femmes. Les femmes sont les premières victimes des inégalités salariales : elles ont plus souvent des temps partiels, des carrières hachées (interruptions de carrière, périodes de chômage). A la retraite, ces discriminations sont amplifiées.

Cette réforme aggraverait encore les inégalités femmes-hommes. Oui à une hausse des rémunérations et à un temps plein pour tous·tes les AESH !

Minimum retraite à 1200€ : pas pour les AESH !

De qui se moque-t-on ? La pension minimale à 1200 euros brut, dispositif prévu depuis 2003 mais qui n'a jamais été appliqué, ne sera accessible que pour une carrière complète (43 ans) au SMIC à temps plein : ceci exclut la majorité des AESH.

A la maltraitance de son projet de réforme, le gouvernement ajoute donc le cynisme !

Statut précaire : retraite de misère !

L'âge de départ et le nombre de trimestres nécessaires exigés pour prétendre à une pension sans décote seraient modifiés de façon brutale et injuste.

Comme tous les agent·es contractuel·les de la Fonction publique, les AESH relèvent du régime général : leur retraite est calculée sur les 25 meilleures années (alors que pour les fonctionnaires, la pension est calculée sur les 6 derniers mois). Un nouveau corps de catégorie B de la Fonction publique doit être créé !

Encore et toujours de la retraite en moins ?

Construisons d'autres possibles !

Toutes dans l'action à partir du 19 janvier !